

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DES QUESTIONS ESSENTIELLES DE LA COMMISSION À DISCUTER PAR CORRESPONDANCE
(3e TOUR - Ite PARTIE)**

Le 21 décembre 2020

Chers collègues,

Depuis ma dernière lettre, nous avons bien progressé, le rapport de trois organes subsidiaires ayant été adopté et la plupart des autres organes subsidiaires ont pu clore leurs débats. Je voudrais vous informer brièvement des progrès que nous avons accomplis à ce jour et vous proposer une voie à suivre pour conclure le processus de décision de la Commission de 2020.

Comme vous vous en souvenez peut-être, afin de pouvoir garantir l'efficacité de nos mesures en 2021, j'ai proposé dans ma lettre précédente de diviser le processus d'adoption en deux, ou si nécessaire, en trois « blocs ». Je suis heureux de vous informer que le bloc 1, qui comprenait les rapports de la Sous-commission 3, de la Sous-commission 4 et du STACFAD, est désormais considéré comme adopté, ainsi que les documents cités dans ces rapports. Une modification mineure du report du germon du Sud pour l'Afrique du Sud a été incorporée dans le rapport de la Sous-commission 3, qui a été publié sous la référence PA3-750A.

Je vous présente maintenant le bloc 2 qui comprend les rapports de la Sous-commission 1, de la Sous-commission 2 et du PWG, que je sou mets maintenant à la Commission pour adoption formelle, avec les documents cités dans ces rapports. J'espère sincèrement que, dans ces circonstances, toutes les décisions adoptées par les organes subsidiaires pourront être approuvées par la Commission sans autre débat. Afin d'assurer la poursuite des programmes de gestion de nos stocks les plus vulnérables, j'invite instamment toutes les CPC à s'abstenir de rouvrir les questions ayant déjà fait l'objet d'un accord jusqu'en 2021.

Toute observation sur ceux-ci devrait être envoyée d'ici le **11 janvier 2021 (18h, heure de Madrid)**, après quoi ils seront considérés comme officiellement adoptés.

J'espère que le dernier rapport, du Comité d'application, dont la finalisation requiert plus de temps, sera disponible dans un avenir très proche, une fois que le délai pour les commentaires sur les décisions suggérées sera passé et qu'il pourra être adopté avant la fin janvier 2021.

En plus des questions discutées au sein des Sous-commissions et autres organes subsidiaires, veuillez consulter ci-dessous une brève mise à jour sur l'état d'avancement des questions de la plénière concernant les points de l'ordre du jour suivants:

4. Examen et approbation, le cas échéant, des propositions présentées par les Sous-commissions 1 et 2

Les Présidents des Sous-commissions 1 et 2 ont présenté leur rapport (ci-joints), énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission. Les commentaires à ce sujet doivent être présentés avant le **11 janvier 2021**. Veuillez noter qu'un consensus complet n'a pas été atteint au sein de la Sous-commission 1 ; par conséquent, toute question en suspens doit être finalisée au cours de cette session plénière. Je demande donc instamment à toutes les CPC d'essayer de parvenir à un consensus sur le PA1-503A/2020 avant le 11 janvier 2021 et je suis à votre disposition pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin. En l'absence d'accord, certaines mesures risquent de ne pas être appliquées en 2021 pour les thonidés tropicaux, mais il convient de noter que les dispositions de la Rec. 19-02, qui ne sont pas limitées dans le temps, resteront en vigueur en 2021.

5. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC)

Compte tenu des besoins plus spécifiques de cet organe subsidiaire, une date limite pour les commentaires a été fixée au **23 décembre 2020**. Je pense que le rapport du Président du Comité d'application sera fourni dès que possible après cette date, pour être officiellement adopté en janvier 2021, mais je prendrai contact avec le Président du COC et vous tiendrai au courant des avancements.

6. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG)

Le Président du PWG a fourni un ordre du jour révisé pour la réunion du Groupe de travail IMM ([PWG-422-App-1A](#) déjà publié) et a rédigé le rapport ci-joint énumérant les décisions nécessitant l'approbation et l'adoption de la Commission. Veuillez noter que toutes les pièces jointes ne sont pas encore distribuées mais sont disponibles sur le site web des documents et seront incluses dans la publication finale.

7. Réunions intersessions en 2021

Avec ma dernière lettre, j'ai fait circuler un deuxième projet de calendrier de l'ICCAT pour 2021 (publié sous la référence [PLE-106A](#)) et j'ai demandé des commentaires à ce sujet. Mes collègues Présidents et moi-même avons déjà reçu plusieurs commentaires qui sont contenus dans le fichier Excel ci-joint s'y rapportant. Sur la base de ces commentaires, je pense qu'il s'avère nécessaire de modifier le calendrier provisoire et je joins à la présente une nouvelle proposition révisée qui sera publiée sous la cote PLE-106B, qui contient les annulations ou les modifications des réunions prévues de la Sous-commission 1, du Groupe de travail l'IMM et du Groupe d'espèces sur les istiophoridés, ainsi que la tenue d'une réunion du Groupe de travail sur la technologie de déclaration en ligne J'espère que tout le monde l'acceptera et je transmettrai cette version révisée à la plénière dans mon rapport pour approbation formelle.

Je souhaiterais également de nouveau demander à toute CPC qui pense être en mesure d'accueillir l'une des réunions intersessions en personne prévues en 2021 d'en informer le Secrétariat et moi-même dès que possible. Je comprends qu'il soit difficile de prendre un engagement ferme à ce stade, mais toute manifestation d'intérêt serait la bienvenue.

8. Autres questions

Comme mentionné dans ma lettre précédente, après avoir consulté les membres du *Groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission* (VWG-RRP), je convoquerai une réunion intersessions du VWG-RRP au cours du premier trimestre 2021, afin de poursuivre et de conclure les travaux visant à l'approbation d'une nouvelle version du règlement intérieur avant la réunion de la Commission de 2021.

9. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

Comme je n'ai pas reçu de commentaires supplémentaires, la 27e réunion ordinaire de la Commission se tiendra entre le 15 et le 22 novembre 2021, en supposant qu'une réunion en personne puisse avoir lieu.

Étant donné que jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu aucune manifestation d'intérêt pour accueillir notre réunion annuelle de 2021, je réitère ma demande à toute CPC qui pense être en mesure d'accueillir la réunion d'en informer le Secrétariat et moi-même dès que possible, et de préférence avant le **31 janvier 2021**. Je comprends qu'il soit difficile de prendre un engagement ferme à ce stade, mais les manifestations d'intérêt seraient les bienvenues afin que celles-ci puissent être suivies le plus tôt possible dans l'année, en fonction de l'évolution de la pandémie.

10. Adoption du rapport contenant les décisions de la Commission

La période de correspondance étant déjà terminée pour le PWG et les Sous-commissions 1 et 2, je demande désormais l'adoption officielle des rapports ci-joints d'ici le **11 janvier 2021 (18h, heure de Madrid)**. En conséquence, conformément à la circulaire n°7324/20 de l'ICCAT, toutes les CPC et les délégations d'observateurs peuvent faire des déclarations écrites en plénière. Veuillez noter que les déclarations doivent être de brèves prises de position et porter clairement le titre de « déclaration ». Les déclarations d'un **maximum de 450 mots seront traduites** et jointes au rapport final. **Les commentaires** qui ne sont pas présentés sous forme de déclarations peuvent également être transmis, mais ils **ne seront pas traduits** afin d'éviter des retards dans le processus décisionnel.

À la fin du processus décisionnel, les observateurs peuvent également fournir au Secrétariat une déclaration consolidée à chaque organe subsidiaire et à la plénière, qui sera traduite et incluse dans le compte-rendu de la Commission de 2020, mais qui ne sera pas publiée sur la page web des documents. Toutefois, les déclarations consolidées qui dépassent la limite de 450 mots ne seront pas publiées, sauf si elles sont fournies dans les trois langues officielles de la Commission.

Enfin, je tiens à vous remercier tous pour les excellents progrès réalisés jusqu'à présent et j'espère conclure ce processus de la manière la plus efficace possible.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Président de la Commission



Raul Delgado